



PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Mots clés : Vol, Prudence, Précautions, Comportement aérien, Fragilité

Après l'annonce de la maladie et la mise en route du traitement, il est conseillé d'attendre quelques semaines avant de reprendre ses habitudes de voyage. Pendant ce délai, votre médecin traitant aura à coeur de traiter une éventuelle dépression ou une anxiété liée en parti aux conséquences psychologiques d'une telle annonce. Le calme revenu, il est alors possible d'envisager un voyage qui, selon la destination choisie, débutera le plus souvent par un voyage en avion.

Deux conditions influencent l'aptitude d'un patient alzheimer à voyager en avion. C'est sa personnalité et ses habitudes aéronautiques d'une part et d'autre part les effets et les conséquences des contraintes aéronautiques sur sa maladie et ses pathologies associées (comorbidités).

Précautions indispensables

Les comportements observés lors des voyages aériens antérieurs permettront d'adopter les mesures suivantes.

Il paraît raisonnable

- D'éviter l'avion comme moyen d'évasion à tout malade alzheimer qui en avait autrefois une peur irraisonnée !
- De se méfier d'un malade alzheimer qui éprouvait à chaque vol une appréhension ou une angoisse, même s'il semblait parfaitement la maîtriser.
- D'exclure de tout vol moyen ou long-courrier un patient alzheimer qui par le passé n'aurait jamais pris l'avion ou seulement à une époque lointaine.

La méconnaissance de ses « sentiments » aéronautiques et le bouleversement émotionnel engendré par l'ambiance et l'environnement cabine risquent de favoriser l'émergence d'un trouble comportemental. Un apprentissage sur des vols de courte durée est néanmoins envisageable.



Toute anxiété déclarée doit le déclarer inapte à un vol moyen ou long-courrier et impose un accompagnateur formé à la prise en charge des symptômes psycho-comportementaux.

- D'éviter un transport aérien à un patient Alzheimer au stade sévère (MMS inférieur à 10) présentant des symptômes psycho-comportementaux sans un accompagnateur parfaitement formé, médical en l'occurrence. Ils sont à ce stade le plus souvent d'expression comportementale (agitation, irritabilité...).

Dans ces cas, la prudence impose le choix d'un autre moyen de transport comme le train, le car ou la voiture dans la mesure où il en avait autrefois l'habitude et la maîtrise. Elle limite nécessairement le rayon d'action et ses choix.

L'impossibilité de prendre l'avion n'est en aucun cas un obstacle à opposer à son désir de voyager puisque d'autres moyens de transport existent.

Par expérience, le risque de voir émerger des symptômes psycho-comportementaux est moindre si la personne a de tout temps utilisé l'avion pour ses déplacements professionnels ou privés. Mais les patients alzheimer au **comportement autonome** passé qui, pour le rappeler, sont totalement adaptés au transport aérien, peuvent à n'importe quel stade de leur maladie montrer un comportement anti-social à l'occasion d'un stress ou d'une contrariété. L'aidant au besoin avec l'aide de son médecin traitant devra à tout prix dépister tout signe prémonitoire d'agressivité, étant entendu que le risque de voir émerger un comportement anti-social augmentera selon le stade évolutif de la maladie.

En l'absence de toute agressivité, l'aidant veillera à son confort dans la cabine pour permettre un voyage sans histoire.

Les passagers alzheimer **autonomes devenus passif-dépendants** ne devraient pas poser de problème lors d'un voyage en avion hormis ceux liés aux contraintes aéronautiques et à l'évolution de leurs maladies associées.

Une prudente attention est recommandée à l'égard d'un malade récemment hospitalisé qui aurait présenté au cours de son hospitalisation un épisode de confusion mentale. La maladie d'alzheimer est un facteur de risque reconnu de confusion mentale. Dans tous les cas, la survenue d'une confusion mentale signe une fragilité préexistante. Elle impose un temps de convalescence suffisant et une nouvelle évaluation médicale avant de projeter un nouveau



voyage. Comptez au moins six mois en l'absence de tout incident ! Vous aurez ainsi le temps de préparer votre voyage...

L'incertitude qui planera sur la concrétisation de votre projet impose de prévoir l'achat d'une assurance annulation.

voyage-aptitude-senior.fr © création décembre 2007
Mise à jour 2023 © Dr Ghislain Haicault de La Regontais